

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 MARS 2024

Le 07 Mars 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 1^{er} Mars 2024, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUsETTI, FLEURT, SONNI, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme SCOTTO DI LUZIO	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LAPARLIERE Adjoint
M. CROMER	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme DALCIN Conseillère M ^{ale}
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BASQUE	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M ^{al}
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. CADRET	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}
M. SANS	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM. SEGUIN, MICHELON et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : J. Claude LAPARLIERE

369 - OBJET : Affectation du résultat 2023 – EAU

Le compte administratif 2023 du budget annexe de l'eau fait apparaître :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2022 :	266 258,83
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	247 036,78
Excédent cumulé	513 295,61
Déficit d'investissement antérieur reporté 2022 :	-102 009,00
Déficit d'investissement de l'exercice :	-50 844,49
Déficit cumulé	-152 853,49
Restes à réaliser, dépenses :	-40 832,50
Restes à réaliser, Recettes	0,00
Total restes à réaliser	-40 832,50
soit un besoin de financement de	193 685,99 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ De reporter la somme de 152 853,49 €, à l'article D 001 déficit antérieur reporté, section d'investissement dépenses,
- ☞ D'affecter la somme de 193 685,99 € à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé recettes d'investissement,
- ☞ D'affecter la somme de 319 609,62 € à l'article R 002, excédent de fonctionnement reporté, recettes de fonctionnement.

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20240307-369-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 11/03/2024



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD